

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 9 mars 2020, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un empiétement de 3 mètres dans la bande de protection d'un milieu humide, malgré l'interdiction prévue article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 22, rue Brunelle, lot 4 657 245, zone P3P-03, district Pierre-Laporte (dossier 2020-30016);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant deux étages au lieu d'un étage maximum, et une hauteur de 12 mètres au lieu de 8 mètres maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 560, rue Shefford, lot 3 397 001, zone P5-08, district Shefford (dossier 2020-30027);
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un stationnement intérieur d'une superficie d'environ 8 750 m² au lieu de 2 000 m² maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 150, rue Champlain, lot 6 021 778, zone PDA5-02, district Mont-Soleil (dossier 2020-30034);
4. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un remblai ayant une hauteur de 1,85 mètre au lieu de 0,60 mètre maximum, tel que prévu à l'article 176 (1) du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 29, chemin des Carrières, lot 3 630 312, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte (dossier 2020-30040).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 21^e jour de février 2020

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques